



PROCES VERBAL Relevé des délibérations du Conseil d'Administration

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX du mois de MARS, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 3 Mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à Besse et Saint-Anastaise sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

~~~~~

### **Etaient présents :**

Mesdames Brigitte DECHAMBRE, Céline SOUCHAL, Messieurs Roger DUMONTEL, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Daniel LALLOZ, Michel POUGHON, Henri VALETTE

~~~~~

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DECHAMBRE

Nombre de Membres : En exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 10 - Pouvoir : 2

Pouvoirs : Monsieur François CONSTANTIN à Monsieur Lionel GAY, Madame Camille MARTIN à Monsieur Henri VALETTE

Absents / Excusés : Madame Véronique PISSAVY

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

~~~~~

### **03\_2025 : Compte Administratif 2024 – Budget Principal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social du Massif du Sancy réuni sous la présidence de Monsieur Henri VALETTE délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Principal de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

| BUDGET CIAS            |                   |                        |               |                        |                   |
|------------------------|-------------------|------------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT         |                   | INVESTISSEMENT         |               | GLOBAL                 |                   |
| Dépenses               | 327 315.19 €      | Dépenses               | 0.00 €        | Dépenses               | 327 315.19 €      |
| Recettes               | 279 081.45 €      | Recettes               | 0.00 €        | Recettes               | 279 081.45 €      |
| Résultat               | -48 233.74 €      | Résultat               | 0.00 €        | Résultat               | -48 233.74 €      |
| Report                 | 50 044.16 €       | Report                 | 0.00 €        | Report                 | 50 044.16 €       |
| <b>Résultat global</b> | <b>1 810.42 €</b> | <b>Résultat global</b> | <b>0.00 €</b> | <b>Résultat global</b> | <b>1 810.42 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser ;
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 04\_2025 : Compte Administratif 2024 – Budget Annexe Service d'Aide A Domicile

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social du Massif du Sancy réuni sous la présidence de Monsieur Henri VALETTE délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe du Service d'Aide A Domicile de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

| BUDGET SAAD            |                     |                        |               |                        |                     |
|------------------------|---------------------|------------------------|---------------|------------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT         |                     | INVESTISSEMENT         |               | GLOBAL                 |                     |
| Dépenses               | 442 177.09 €        | Dépenses               | 0,00 €        | Dépenses               | 442 177.09 €        |
| Recettes               | 435 445.15 €        | Recettes               | 0,00 €        | Recettes               | 435 445.15 €        |
| Résultat               | - 6 731.94 €        | Résultat               | 0,00 €        | Résultat               | - 6 731.94 €        |
| Report                 | -24 014.88 €        | Report                 | 0,00 €        | Report                 | -24 014.88 €        |
| <b>Résultat global</b> | <b>-30 746.82 €</b> | <b>Résultat global</b> | <b>0,00 €</b> | <b>Résultat global</b> | <b>-30 746.82 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser ;
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 05\_2025 : Compte Administratif 2024 – Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social du Massif du Sancy réuni sous la présidence de Monsieur Henri VALETTE délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

| BUDGET SSIAD           |                    |                        |               |                        |                    |
|------------------------|--------------------|------------------------|---------------|------------------------|--------------------|
| FONCTIONNEMENT         |                    | INVESTISSEMENT         |               | GLOBAL                 |                    |
| Dépenses               | 425 463.72 €       | Dépenses               | 0,00 €        | Dépenses               | 425 463.72 €       |
| Recettes               | 471 670.92 €       | Recettes               | 0,00 €        | Recettes               | 471 670.92 €       |
| Résultat               | 46 207.20 €        | Résultat               | 0,00 €        | Résultat               | - 46 207.20 €      |
| Report                 | 0.00 €             | Report                 | 0,00 €        | Report                 | 0.00 €             |
| <b>Résultat global</b> | <b>46 207.20 €</b> | <b>Résultat global</b> | <b>0,00 €</b> | <b>Résultat global</b> | <b>46 207.20 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser ;
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 06\_2025 : Compte de Gestion 2024 – Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy,

Après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

✦ DECLARE que le Compte de Gestion pour le Budget Principal dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **07\_2025 : Compte de Gestion 2024 – Budget Annexe Service d'Aide A Domicile**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy,

Après s'être fait présenter le Budget Annexe du Service d'Aide A Domicile de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ DECLARE que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe du Service d'Aide A Domicile dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **08\_2025 : Compte de Gestion 2024 – Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy,

Après s'être fait présenter le Budget Annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **09\_2025 : Affectation du résultat 2024 – Budget Principal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Avis du Comptable Public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2024 pour le Budget Principal et propose d'en affecter les résultats comme suit :

#### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Dépenses               | 327 315.19 €        |
| Recettes               | 279 081.45 €        |
| Résultat de l'exercice | <b>-48 233.74 €</b> |
| Résultat reporté       | 50 044.16 €         |
| Résultat à affecter    | <b>1 810.42 €</b>   |

#### **SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Dépenses                 | 0,00 € |
| Recettes                 | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice   | 0,00 € |
| Résultat reporté         | 0,00 € |
| Déficit d'Investissement | 0,00 € |

#### **SOLDE DES RESTES A REALISER (RAR)**

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Dépenses        | 0,00 € |
| Recettes        | 0,00 € |
| Solde des R.A.R | 0,00 € |

#### **Besoin de financement de la section d'Investissement :**

0,00 €

## **AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2025 (1068)

0,00 €

2/ Report en section de Fonctionnement (002)

1 810.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

❖ DECIDE d'affecter le résultat 2024 pour le Budget Principal comme présenté ci-dessus.

### **10\_2025 : Validation du programme et tarifs des activités de Printemps 2025 – Service Jeunesse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU la délibération n° 22 / 2022 en date de 22 Septembre 2022 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du MASSIF DU SANCY approuvant la politique tarifaire du Service Jeunesse ;

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée les activités du Pôle Ados qui pourraient être proposées pour les vacances de Printemps 2025, et de leurs tarifs :

◇ Stage Randonnée et Théâtre du Mardi 22 au Samedi 26 Avril 2025, dès 11 ans :

| QF                     | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|------------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>140 € | 35 €    | 45 €        | 67 €         | 77 €     |
|                        | 45 €    | 55 €        | 77 €         | 87 €     |

\*tarif hors territoire

◇ Stage sportif du Mardi 29 Avril au Samedi 3 Mai 2025, dès 11 ans :

| QF                     | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|------------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>172 € | 43 €    | 55 €        | 83 €         | 95 €     |
|                        | 51 €    | 63 €        | 91 €         | 103 €    |

\*tarif hors territoire

Monsieur le Président expose ensuite aux membres de l'Assemblée les activités qui pourraient être proposées aux jeunes les mercredis ou les samedis en dehors des vacances scolaires, et de leurs tarifs:

◇ Stage Radio Campus, 4 mercredis après-midi en Mai et Juin 2025, dès 11 ans :

| QF                    | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|-----------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>60 € | 15 €    | 19 €        | 29 €         | 33 €     |
|                       | 19 €    | 23 €        | 33 €         | 37 €     |

\*tarif hors territoire

◇ Après-midi ASM un samedi en Mai ou Juin 2025, dès 11 ans :

| QF                    | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|-----------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>13 € | 3 €     | 4 €         | 6 €          | 7 €      |
|                       | 4 €     | 5 €         | 7 €          | 8 €      |

\*tarif hors territoire

◇ Après-midi Escalade un samedi en Mai ou Juin 2025, dès 11 ans :

| QF                    | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|-----------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>13 € | 2 €     | 3 €         | 4 €          | 5 €      |
|                       | 3 €     | 4 €         | 5 €          | 6 €      |

\*tarif hors territoire

◇ Stage VTT 4 samedis en Mai ou Juin 2025, dès 11 ans :

| QF                     | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|------------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>152 € | 38 €    | 49 €        | 73 €         | 84 €     |
|                        | 42 €    | 53 €        | 76 €         | 88 €     |

\*tarif hors territoire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE les activités présentées ;
- VALIDE les tarifs dont il vient de lui être donné lecture ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget principal 2025 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

La Secrétaire de séance,  
Brigitte DECHAMBRE



Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme

Le Président,  
Lionel GA...

